

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

Etat-Pontifical.

Le *Journal de Rome* publie, dans son numéro du 7 février, le rapport adressé à Sa Sainteté Pie IX par le général Kanzler, pro-ministre des armées, sur l'invasion de l'Etat Pontifical dans l'automne de 1867. Ce document n'occupe pas moins de vingt colonnes du journal en question.

Le général prend les choses de loin ; après un prologue adressé au Saint-Père il entre en matière par une exposition de faits qui embrasse, dans une revue rapide, le récit du départ des troupes françaises, le compte rendu de la distribution des troupes pontificales, des fêtes du 20 avril et du centenaire de saint Pierre, ainsi que l'histoire du choléra et du brigandage dans la province de Frosinone. Passant ensuite aux préliminaires de l'invasion, l'auteur du rapport donne le tableau de la situation des troupes au commencement de la guerre ; nous donnons ce passage textuellement :

« La situation des troupes de Sa Sainteté se trouvait être d'environ 8,000 hommes vers la fin de 1865. Le 1^{er} octobre 1867, elles présentaient l'effectif suivant :

« Ministère, états-majors, intendance, tribunal militaire et administration, 137 hommes ; légion de gendarmerie (avec 305 chev.), 2,083 hommes ; bataillon sédentaire, 622 ; corps d'artillerie, comprenant la direction du matériel, deux batteries de campagne, trois batteries de siège, un dépôt d'artilleurs à pied et un dépôt d'artilleurs à cheval, avec un service du train, 328 chevaux, 878 hommes ; corps du génie, état-major et une compagnie, avec 20 chevaux, 202 ; un bataillon de chasseurs, 956 ; un régiment de ligne, 1,595 hommes ; régiment de zouaves, 2,237 hommes ; bataillon de carabiniers, 1,233 hommes ; légion romaine, 1,096 ; officiers de santé hors cadres, 9 ; une compagnie d'infirmiers, 110 hommes ; soldats, employés de l'administration des vivres et subsistances militaires, 60 ; bataillon auxiliaire de réserve, à Frosinone, 638 ; squadrighieri et auxiliaires de la gendarmerie, 625 ; corps de cavalerie, avec 276 chevaux, 442 hommes ; compagnie de discipline, 58. Total des hommes, 12,984. Total des chevaux, 929. »

Après cet exposé de situation, le général Kanzler entre dans le récit même des événements d'octobre et du combat de Mentana. Le rapport se termine par des considérations générales et des conclusions auxquelles nous empruntons le passage suivant :

« En déposant aux pieds de Votre Sainteté le présent rapport, le pro-ministre des armées ne peut se dispenser d'exprimer les sentiments d'admiration dont il est rempli pour ces vaillants guerriers qui, dans nos divers faits d'armes, sont tombés victimes du trépas ou qui ont éprouvé des blessures graves pour la défense de la plus sainte et de la plus juste des causes. A la liste de ceux que nous avons déjà signalés il convient d'ajouter entre autres les noms du lieutenant d'artillerie de Quatrebarbes, du sous-lieutenant de cavalerie Deworsche,

du sergent Pascal, des zouaves d'Alcantara, de Hanquenet, Hugens et Möller, qui ont succombé tous à la gravité de leurs blessures, en dépit des soins les plus assidus.

« A Mentana, Möller avait jeté son bonnet de police au plus épais des rangs garibaldiens, en criant à ses compagnons avec un courage héroïque : « Allons le ramasser ! » et c'est en y courant le premier qu'il tombait à demi mort sous les coups des ennemis. Il faut signaler, en outre, au nombre des blessés, le comte Edouard Raeginsky, lequel a voulu signer son engagement de simple zouave la veille au soir du départ pour Mentana, afin de prendre part à ce combat, dans lequel il devait être si près de perdre la vie. Signalons aussi le caporal des carabiniers Bugnard, qui, tout blessé qu'il était, donnait à un garibaldien, plus grièvement blessé encore, et qui gisait à côté de lui en demandant de l'eau, le peu de boisson qui lui restait dans sa gourde et dont il avait lui-même grand besoin.

« En résumé, au terme de l'invasion, on eut la satisfaction de voir qu'il était resté au pouvoir des troupes pontificales environ 2,000 garibaldiens, beaucoup de drapeaux, pas moins de 5,000 fusils (sans compter ceux en grand nombre qui ont été détruits), des bombes et une grande quantité d'armes blanches, de munitions de guerre et de builetteries.

« Les causes auxquelles doivent être attribués ces heureux résultats ont été en premier lieu : la constante fermeté et sérénité d'âme de Votre Sainteté, qui a été pour tous d'un éclatant exemple ; en second lieu, la fidélité et l'attitude des populations, les concours prévoyant et régulier de toutes et de chacune des autorités, la valeur et l'abnégation des troupes de tout corps et de toutes armes, l'arrivée des corps d'expédition française à l'heure du plus grand péril, les nombreuses fautes de l'ennemi, que nous n'avons pas à relever en ce moment.

« Très-Saint Père, « Le cœur de Votre Sainteté a eu, sans nul doute, beaucoup à souffrir en traversant, au milieu de tant d'inquiétudes, des journées si graves ; mais vous n'avez pas dû manquer de consolation en voyant l'empressement avec lequel toutes les nations catholiques ont voulu être représentées dans les rangs de vos soldats, et en voyant tant de familles (depuis les plus illustres jusqu'aux plus humbles) aspirer à l'honneur d'y faire inscrire leurs enfants.

« Ces troupes ont eu le bonheur de rendre un solennel hommage de dévouement et de fidélité à la personne sacrée de Votre Sainteté en sa qualité de Pontife et de Roi, et elles ont eu la gloire de signaler, par le succès de leurs armes, le début de nouveaux triomphes de la grande cause de l'ordre public.

« Par ces motifs, le ministre de la guerre implore sur les troupes de Votre Sainteté et sur lui-même votre bénédiction apostolique.

« De Votre Sainteté, « Le très-humble, très-dév. et très-obéiss. serv. « HERMANN KANZLER, « général, ministre de la guerre. « Rome, le 28 décembre 1867. »

Bulletin Européen.

La discussion de la loi sur la presse avance lentement au Corps législatif de France. Ce sont les amendements que chaque article fait surgir qui retardent la marche du débat, mais jusqu'à présent c'est le seul résultat qu'aient produit tous les efforts de l'opposition. La majorité, qui en votant l'article 1^{er} croit avoir atteint sinon dépassé l'extrême limite des concessions admissibles, recule invariablement toute atténuation au système répressif formulé par le projet. C'est ainsi qu'elle a voté le 12 février l'article 13, qui confère au gouvernement le droit de supprimer les journaux dans certains cas, droit qui lui était contesté avec énergie par MM. Latour-Dumoulin, Guéroult et Picard. Ce dernier a même été jusqu'à soutenir que la suppression est une véritable confiscation. M. Mathieu a répondu aux deux premiers orateurs, M. le ministre de l'intérieur au troisième, et l'article a été adopté. Notons toutefois que cette suppression est une simple faculté donnée au gouvernement, qu'on investit à cet égard d'un pouvoir discrétionnaire. Plusieurs membres, renchérissant sur les rigueurs du projet, voulaient que la suppression fût de droit, mais leur système n'a pas prévalu.

Dans la séance du 13, M. Jules Simon a combattu la disposition de la loi qui étend les poursuites aux imprimeurs, considérés comme complices de délits de presse. L'amendement que l'honorable membre a déposé pour modifier la loi sur ce point n'a pas été pris en considération.

Des bruits de changements ministériels et même de réformes constitutionnelles circulent à Paris. On ne parle de rien moins que d'introduire dans les institutions de l'Empire le principe de la responsabilité ministérielle. *La Presse* et la *Liberté* mentionnent ces rumeurs, tout en reconnaissant qu'elles rencontrent beaucoup d'incrédulités.

L'Epoque, sans être plus affirmative que ces deux journaux sur l'exactitude du fait, le signale du moins avec un peu plus de précision. Il serait question d'après elle de la formation d'un cabinet parlementaire dans lequel entreraient MM. Boucher, Buffet, Segris et Laguerrière. *L'Epoque* ajoute que ce bruit mérite confirmation, mais qu'il n'est pas invraisemblable. Nous le tenons nous, pour aussi dénué de vraisemblance que de vérité.

Le langage des journaux italiens continue à donner raison à nos prévisions sur le démembrement très-prochain de l'unité. Il ne se passe point de jour sans que la presse de la péninsule ne constate que la désaffection augmente dans les provinces méridionales, et qu'un nouveau parti, celui de la confédération, tend à se constituer d'une façon définitive, ayant pour but de partager le royaume italien en deux grand royaumes sous le sceptre de Victor-Emmanuel et de François II.

Le correspondant italien de *La Presse* confirme ces nouvelles et ajoute : « Ce

parti ne fera ni proclamation, ni barricades, car le peuple de Naples est un peuple notablement passif ; mais il travaille à augmenter la désaffection et la malveillance, espèce de maladie de langueur contre laquelle tous les remèdes sont impossibles. Il a déjà deux organes, le *Méditerranée* et le *Conciliatore*. » Tout pourrait bien se passer ainsi.

M. de Bismark accentue de plus en plus clairement la signification qu'il entend donner à sa retraite momentanée des affaires. Le ministre-président repousse systématiquement les tentatives de rapprochement de l'extrême droite, et se montre décidé à s'appuyer désormais sur des éléments plus libéraux. Il en résulte un phénomène que les journaux de Berlin appellent *une crise des partis*. Les ultra-conservateurs se réunissent autour de l'ancien ministre M. de Bodelschwing, tandis que le centre droit, considérablement renforcé par les transfuges de l'extrême droite, se rapproche des nationaux libéraux et des députés hanovriens. La fraction mixte qui formera désormais la majorité de M. de Bismark compte dans son sein les meilleurs orateurs de la Diète.

Dans sa séance du 11 février, la seconde Chambre a envoyé à une commission spéciale deux propositions tendant à allouer un fonds extraordinaire de secours pour les provinces orientales. Les ministres de la justice et du commerce ont combattu ces motions en se fondant sur l'incompétence et l'impuissance de l'Etat en pareille matière. Le vote de la Chambre est considéré comme un échec partiel pour le cabinet.

La presse officieuse de Berlin dément la nouvelle donnée par des journaux de Vienne d'après lesquels le gouvernement prussien aurait demandé à Paris des explications sur l'intervention en France de la légion de volontaires hanovriens. *La Nouvelle Gazette de Prusse* affirme que les explications données et les mesures prises par le cabinet des Tuileries ont été entièrement satisfaites de la part du gouvernement français, et que, loin de nuire à la bonne entente entre Berlin et Paris, l'incident dont il s'agit n'a fait que confirmer et mettre en lumière les excellents rapports qui existent entre les deux gouvernements.

La nouvelle de l'insuccès des négociations relatives aux districts du Schleswig a produit dans ces districts une grande agitation. Les anciens journaux danois, supprimés à l'époque de l'occupation, reparaissent à l'abri de la Constitution prussienne, désormais en vigueur dans les duchés. Ils ont publié récemment une carte du pays sur laquelle les localités sont indiquées comme danoises ou prussiennes, suivant qu'elles ont voté dans les dernières élections pour le candidat danois ou pour le candidat prussien. Cette carte, dont la légende est écrite en français, est destinée à éclairer l'opinion publique de l'Europe sur l'incertitude de la part de la Prusse du traité de Prague. La police prussienne n'est pas parvenue à empêcher l'exportation en destination de la France de plusieurs

milliers d'exemplaires de ce document.

Les délégations autrichiennes commencent à entrer dans une voie de conciliation et de bonne entente avec le ministre de M. de Beust. Elles ont voté à l'unanimité les fonds secrets (550,000 florins) demandés par le chancelier. Les orateurs hongrois comme les délégués cisleithans ont déclaré que cette allocation avait de la part des deux fractions de l'Assemblée la signification d'un vote de confiance. Le voyage de l'Empereur à Pesth où Sa Majesté a fréquemment reçu les ministres, ainsi que le chef et les membres les plus considérables du parti Deak, n'est pas étranger aux meilleures dispositions de la délégation hongroise.

L'archevêque Haynald vient d'adresser à l'Empereur l'exposé des motifs qui l'ont empêché d'accepter la mission de s'adjointre au comte Crevelli à Rome. Le prélat n'a pas cru pouvoir se charger d'une négociation dont le ministère cisleithan déclarait d'avance ne pouvoir accepter les résultats qu'à la condition qu'ils fussent d'accord avec son programme politique. L'archevêque voit dans cette déclaration la négation de la force contractuelle du concordat, c'est-à-dire la négation d'un droit évident que la cour de Rome est fondée à revendiquer avant d'entrer dans des négociations ultérieures. Les nouvelles venues de Rome ne laissent entrevoir jusqu'à présent aucune issue à la mission du comte Crevelli ; on parlait même dans certaines lettres du retour prochain de ce diplomate, et on ajoutait qu'en même temps le nonce apostolique quitterait Vienne. Nous ne pensons pas que les choses en soient arrivées à cette extrémité. Nous devons même croire que, le cas échéant, l'Empereur interviendrait personnellement pour empêcher son gouvernement de commettre une faute qui porterait un coup funeste à l'influence de l'Autriche.

On écrit de Québec, le 30 janvier :

La nouvelle organisation de la *Ruisseau du Canada*, ou confédération des provinces anglaises de l'Amérique du Nord, fonctionne d'une manière régulière et satisfaisante. L'acte du parlement britannique, en date du 29 mars 1867, qui a créé l'ordre de choses actuel, a établi un parlement fédéral et a maintenu en outre, les diverses législatures provinciales. Dans une de mes dernières correspondances, je vous ai entretenu de la session du parlement. C'est aujourd'hui des législatures provinciales que je compte vous parler. Elles sont au nombre de quatre : l'une pour la province d'Ontario, l'autre pour la province de Québec, la troisième pour le Nouveau Brunswick, la quatrième pour la Nouvelle-Ecosse. Les deux premières se sont réunies le 27 décembre.

L'ouverture de celle de la province de Québec s'est faite ici avec une grande pompe, et le lieutenant-gouverneur, Sir Narcisse Belleau, a prononcé dans la salle du conseil législatif un discours qui a produit une bonne impression. On a remarqué qu'en cette circonstance, et pour la première fois, l'ordre de la lec-

ture du discours d'inauguration a été interverti, et qu'un lieu d'être la d'abord en anglais, comme c'était l'usage, il l'avait été en français.

Les Canadiens d'origine française, encouragés par le clergé catholique, ont franchement adopté la nouvelle constitution. Le soin scrupuleux qu'a mis le gouvernement à respecter leur croyance et leurs coutumes, l'adoption d'un code civil basé en grande partie sur le code Napoléon, la déclaration solennelle que la langue française continuerait à être officielle et à être considérée à l'égal de la langue anglaise, enfin la part prise aux affaires du pays par plusieurs de leurs compatriotes les ont complètement rassurés. Le lieutenant-gouverneur a dit dans son discours : « Notre attention sera appelée sur les moyens les plus propres à développer la colonisation et à stimuler le zèle des municipalités et des associations particulières, en faveur de cette œuvre nationale si importante au point de vue des intérêts de cette province dans la confédération et du Canada lui-même sur ce continent. Vous jugerez sans doute aussi qu'un des moyens d'augmenter notre population, c'est d'attirer et de retenir parmi nous l'émigration des îles Britanniques et du continent européen, en même temps que nous rendons plus facile l'établissement des enfants du sol sur les terres publiques.

« Le perfectionnement de notre agriculture, une exploitation régulière et prudente de nos forêts et de nos mines, sont encore des sujets dignes de l'attention du gouvernement et de la législature. Occupant une position géographique importante dans la confédération, renfermant les deux villes les plus anciennes et les plus peuplées de l'Amérique britannique, peuplée par les descendants des deux plus célèbres nations de l'Europe, ayant, dans les nobles sacrifices consommés autrefois sur cette terre pour l'établissement de la foi chrétienne et de la civilisation, et même dans les luttes de nos ancêtres français et anglais, le passé le plus glorieux, cette province ne peut que jouir d'un avenir de bonheur, si ses habitants continuent de développer en paix et en harmonie les germes de prospérité qui leur sont échus. »

Le Bas-Canada devenu province de Québec, se dirigeant lui-même, ayant un Canadien d'origine française pour lieutenant-gouverneur, ne court pas le risque d'être atteint dans des traditions qui lui sont justement chères. Cette province occupe une superficie de 210,000 milles et contient une population d'environ 1 million 300,000 âmes, dont plus des deux tiers sont d'origine française, ne parlent que le français et professent la religion catholique. Elle possède la plus belle et la plus populeuse ville de l'Amérique anglaise, Montréal, qui renferme bien près de 130,000 habitants, et la ville la mieux fortifiée, le Gibraltar de ces régions, Québec, qui, avec ses faubourgs, comprend 70,000 âmes.

Il y a un obstacle au développement des entreprises agricoles sur le sol du Bas-Canada : c'est la rigueur du climat qui, pendant la moitié de l'année, tient

faites récemment que le Polyphème, le Papillon Vert, le Cécropia et le Prométhée fournissent une soie plus forte que celle du ver à soie exploité en Europe et susceptible d'être utilisée. Celle du Cécropia et du Polyphème a été essayée avec succès aux États-Unis. On en a fabriqué des tissus d'une assez belle apparence.

De tous nos vers à soie indigènes, ce sont le Papillon Vert et le Polyphème qui paraissent les plus propres à l'exploitation, parce qu'ils peuvent être élevés plus facilement que les autres espèces et qu'ils filent leurs enveloppes soyeuses aussi bien dans les maisons qu'en plein air. Quant à leur nourriture, elle se trouve partout à portée : le bouleau, l'orme, le cèdre et d'autres bois communs la fournissent en abondance.

IX
COLLECTIONS ENTOMOLOGIQUES.
Rien de plus facile que de se monter soi-même à peu de frais une collection non seulement de lépidoptères, mais encore de tous les autres insectes ailés.

Pour avoir les grands papillons en bon état, il faut se procurer d'abord leurs chenilles ou leurs cocons. Les premières se trouvent dans le feuillage des arbres qui les nourrissent ou à terre au pied de ceux-ci, à la suite d'un vent violent. On recueille les autres en automne après la chute des feuilles, ou sous les planches des clôtures construites à proximité des arbres. En transportant ces vers à soie à la maison, on peut se donner facilement le plaisir de leur voir filer leurs enveloppes soyeuses. Quand les cocons recueillis ont été placés dans un endroit convenablement chauffé, l'éclosion de la chrysalide a lieu vers le mois de janvier et l'on peut alors vérifier à son aise tout ce qui vient d'être dit au sujet des curieuses transformations de ces intéressants insectes.

Quant aux papillons diurnes, les champs et les jardins en sont couverts

durant la belle saison ; il n'y a, pour ainsi dire, qu'à tendre la main pour en faire une ample récolte. Cependant, les plus rares et les plus beaux ne se laissent pas toujours facilement atteindre. Il faut alors leur faire la chasse, au moyen d'un filet rond à mailles très serrées, et adapté à l'extrémité d'un long manche. L'insecte capturé, il s'agit de le mettre sècher sur une planchette préparée à cette fin et au milieu de laquelle se trouve creusée une encluse assez large et profonde pour y introduire le corps du papillon.

Après avoir transpercé celui-ci entre les ailes avec une épingle longue et fine, on le fixe solidement dans cette encluse, en ayant soin de lui déployer les organes du vol dans toute leur ampleur et de manière à ce qu'ils soient de niveau avec la planchette. Les ailes sont maintenues dans la position désirée par des bandes de papier arrêtées aux extrémités avec des épingles. Dans cette opération, il faut se garder de toucher l'insecte avec les doigts, mais se servir d'épingles, si l'on tient à ne pas lui enlever le léger duvet qui fait sa beauté. Après être resté quelques jours sur la planchette, le papillon en est ôté pour être transféré dans la boîte destinée à le recevoir définitivement. Cette boîte doit avoir un fond de liège ou de bois tendre pour y enfoncer solidement l'épingle qui tient au corps de l'insecte. Celui-ci peut alors se conserver ainsi pendant des années, sans perdre aucune de ses couleurs, pourvu qu'il soit à l'abri de la poussière et des dermates.

Les autres insectes, surtout les coléoptères, qui ont les ailes recouvertes d'un étui écailleux, de même que les diverses espèces de guêpes et de mouches, n'exigent pas autant de soin pour les préparer. Après les avoir noyés dans un alcool quelconque, il n'y a plus qu'à les installer dans les boîtes à collections.

F. X. BELANGER.

Feuilleton du Courrier du Canada. 4 Mars 1868.

HISTOIRE NATURELLE.

INSECTES UTILES. (Suite et fin.)

LE PAPILLON VERT.

Le ver à soie de ce lépidoptère, dont nous avons déjà donné une courte description construit un cocon blanchâtre avec les mêmes matériaux et de la même manière que celui du Polyphème. Il passe aussi par la même métamorphose pour arriver à son état parfait.

Le Papillon Vert a une envergure d'environ quatre pouces. Très commun dans la province d'Ontario il se montre assez rarement dans celle de Québec. Peut-être ne s'accommode-t-il pas aussi bien que le Polyphème de la rigueur de notre climat. Ce qui fait qu'il n'est pas toujours facile de se procurer ici ce bel insecte pour les collections entomologiques.

VI LE CECROPIA.

Une troisième variété de nos grands bombycides, qui produit lui aussi de la soie et dont la plupart de nos lecteurs ne soupçonneront peut-être pas l'existence en ce pays, c'est le Cécropia (*Attacus Cecropia*). Sous le rapport de l'ampleur de ses ailes et de la richesse du costume, ce lépidoptère ne le cède en rien aux deux espèces déjà décrites.

De même envergure que le Polyphème, le Cécropia ressemble à celui-ci par sa forme arrondie de ses ailes bigarrées de diverses couleurs. Il a l'abdomen orné par des lignes alternativement blan-

ches, rouges et brunes ; le reste du corps, à l'exception d'une bande jaune sur la tête, est de couleur rougeâtre. Les fonds des ailes est brun grisâtre ; vers le milieu des postérieures se dessine une sorte de croissant long d'un demi pouce, ayant un centre blanc entouré de roux puis de noir ; elles ont, de plus, à leurs extrémités, une bande de nuance blanchâtre suivie d'une autre rouge. Les ailes antérieures portent aussi chacune un croissant de même couleur mais plus petit et de forme plus allongée ; elles sont rayées transversalement, comme les autres, par des lignes blanches et rouges et à leurs extrémités se trouve une tache noire traversée par une ligne courbe bleuâtre.

On rencontre la chenille de ce bombyx sur le pommier, le cerisier et le prunier ; elle ne dédaigne pas non plus les feuilles du gadelier. A la fin d'août, elle a atteint son complet développement ; aussi gros que le petit doigt, ce ver à soie mesure alors environ deux pouces et demi de longueur. Sa couleur est entièrement verte et ses anneaux sont surmontés de globules, les uns rouges et les autres jaunes.

La chenille du Cécropia se file un cocon brun de forme ovale, qui atteint jusqu'à trois pouces de longueur. Ce cocon est formé de deux enveloppes superposées, qui ne tiennent l'une à l'autre que par quelques brins de soie. La chrysalide qu'il renferme diffère aussi de celle des espèces précédentes.

Le Cécropia est un insecte aussi rare ici que le Papillon Vert.

VII LE PROMETHÉE.

La quatrième espèce de vers à soie du genre *Attacus*, le Prométhée, ne se rencontre pas en cette province ; mais elle est assez commune dans la province d'Ontario.

La larve véritable du Prométhée, qui n'est pas aussi remarquable que ses congénères pour l'éclat des couleurs, est

aussi émaillée de globules rouges et bleues. Elle mesure environ deux pouces de longueur. Le lépidoptère qui en provient, surtout la femelle, ressemble un peu au Cécropia. Comme ce dernier, elle a les ailes ornées d'un petit croissant. Quant au mâle, son duvet est d'un brun obscur plus foncé que celui de la femelle. Il porte aussi des croissants, mais qui ne sont dessinés qu'en dessous des membres antérieurs. Tous deux ont à l'extrémité des ailes des yeux chatoyants comme chez le Cécropia, mais beaucoup plus petits que ceux du Polyphème. Le Prométhée a une envergure d'environ quatre pouces et demi. Un autre trait de ressemblance frappante entre ce papillon et l'espèce précédente existe dans la couleur et la construction de leurs cocons, qui peuvent être facilement pris l'un pour l'autre.

VIII LA SORTIE DE L'INSECTE.

Les habitudes des quatre espèces de bombycides que nous venons de passer en revue, sont à peu près les mêmes pour ce qui regarde les différentes transformations qu'ils subissent avant que d'arriver à l'état d'insectes parfaits. Pour sortir de leurs étroites prisons de soie hermétiquement fermées et aussi solides que le parchemin, ils ont tous recours à un procédé aussi simple qu'efficace. Passés à l'état de papillons, ces insectes n'ont plus de mandibules pour tailler et broyer et ils perceraient certainement prisonniers dans leurs propres cocons, si Celui dont la bonté incalculable s'étend sur tout ce qui existe, et ne dédaigne pas de veiller à la conservation de ses créatures les plus infimes, n'y avait pourvu avec un soin admirable. En effet, quand le Polyphème ou un autre lépidoptère veut recouvrer sa liberté, il n'a qu'à émettre de sa bouche un liquide qui à la singulière propriété de dissoudre rapidement la substance gommeuse de son enveloppe ; après quoi, au moyen de ses pattes armées d'ongles recourbés, il écarte

ou rompt les brins de soie et s'ouvre facilement un passage à une extrémité de son cocon.

Maintenant, si l'on considère les grandes dimensions d'un lépidoptère de la aille du Polyphème ou du Cécropia, comment se fait-il que ces insectes puissent trouver place avec leurs larges ailes dans un espace aussi resserré que celui offert par leurs cocons ?

C'est encore là un secret entomologique qui peut paraître insignifiant, mais que nous croyons mériter d'être dévoilé, ne fût-ce que pour faire encore toucher du doigt à nos lecteurs dans ce petit détail la sage harmonie des œuvres de la Création. Voici donc l'explication de ce petit mystère.

D'abord le lépidoptère s'échappe de son tombeau hors d'état de voler ; il rampe péniblement et il n'a que des rudiments d'ailes incapables de le soutenir dans l'air ; c'est à croire que la nature a manqué son œuvre. Mais attendez quelques instants. L'informe insecte cherche immédiatement un plan vertical pour s'y cramponner. Au bout de quelques minutes d'une immobilité complète, ces rudiments alaires commencent à croître graduellement. A mesure que les ailes s'allongent, s'élargissent en s'arrondissant dans la forme particulière à l'espèce, elles se rapprochent de chaque côté du corps les unes contre les autres. En même temps qu'a lieu cette étrange croissance, on voit les diverses couleurs qui doivent nuancer l'insecte, apparaître peu à peu et se distribuer magiquement à leurs places respectives. Une heure après l'œuvre est parfaite ; l'insecte au grand complet n'a plus qu'à attendre, pour prendre son essor, que ses ailes encore molles et humides aient acquis en séchant la force et l'élasticité nécessaires. A l'état de repos, les grands lépidoptères nocturnes tiennent les organes du vol fermés et dressés sur le dos à la manière des papillons diurnes. Il a été constaté par des expériences

faites récemment que le Polyphème, le Papillon Vert, le Cécropia et le Prométhée fournissent une soie plus forte que celle du ver à soie exploité en Europe et susceptible d'être utilisée. Celle du Cécropia et du Polyphème a été essayée avec succès aux États-Unis. On en a fabriqué des tissus d'une assez belle apparence.

la terre couverte d'une couche épaisse de neige et tous les cours d'eau gelés. L'immigration peut cependant y faire des progrès sérieux, si le gouvernement se décide à des sacrifices pécuniaires et augmente les dons gratuits de terre dans une proportion considérable.

Le langage du lieutenant gouverneur de la province d'Ontario, dans son discours d'ouverture de la session, est conçu dans le même esprit que celui du gouverneur de la province de Québec. Il a entretenu l'assemblée de l'immigration et des moyens de la retenir dans le pays. Plus favorisée sous le rapport du climat et de la fertilité, la province d'Ontario, où l'hiver est moins long, moins dur et la terre plus facile à cultiver que dans le Bas-Canada, compte environ 1,840,000 habitants répartis sur une étendue de 121,200 milles carrés.

La législature du Nouveau-Brunswick est convoquée pour le 13 février, et l'on pense que celle de la Nouvelle-Ecosse le sera à une époque peu éloignée. La première de ces provinces compte 295,000 habitants sur une étendue de 27,000 milles carrés; la seconde, 360,000 âmes, sur un territoire de 11,600 milles carrés. Le nouvel ordre de choses est le plus vaste, le plus important exemple du principe de self government colonial que l'Angleterre ait jamais impliqué. On comprend parfaitement ici combien cette épreuve est décisive, et l'opinion publique, reconnaissante envers la métropole, lui prête le plus actif concours. (Monteur Universel.)

CANADA:

QUEBEC, 4 MARS 1868.

Nous publions sur notre première page une nouvelle correspondance québécoise du Monteur Universel, organe officiel de l'empire français.

Cette correspondance, nous en sommes sûr, intéressera nos lecteurs, au même titre que celle que nous avons déjà reproduite.

Le correspondant du Monteur émet sur le nouveau régime politique inauguré le 1er juillet 1867 et sur la position qu'il fait au Canada-français des observations très judicieuses. Nous croyons pouvoir faire observer, cependant, sans manquer au respect que nous lui portons, qu'il commet quelques erreurs dans les chiffres qu'il donne, erreurs de nature à diminuer l'importance de la province de Québec.

Le correspondant, en parlant de l'étendue des différentes provinces de la confédération évaluée à 210,000 milles carrés le territoire qui occupe la province de Québec, à 121,000 milles celui d'Ontario, à 27,000 milles celui du Nouveau-Brunswick et à 18,090 milles celui de la Nouvelle-Ecosse.

Voici quelle est, d'après les meilleurs rapports, ceux entre autres que M. J. C. Taché a mis à contribution dans son ouvrage sur la confédération, l'étendue respective des quatre provinces en question. On remarquera qu'il y a une différence assez considérable entre ces chiffres et ceux du correspondant du Monteur :

Table with 2 columns: Province and Area in miles. Rows include Québec (297,000), Ontario (63,000), N.-Brunswick (30,600), N.-Ecosse (28,800), and Total (419,400).

Au compte du correspondant, la province de Québec formerait, en étendue, un peu plus des deux cinquièmes de tout le territoire confédéré, tandis que les chiffres que nous venons de citer lui donnent une superficie de près de trois fois plus grande que celle des trois autres provinces réunies.

Nous pouvons ajouter que la province de Québec possède, en faits de terres propres à la colonisation, d'immenses vallées dont la superficie est égale à un tiers de tout notre territoire et dépasse d'un grand bout la superficie des terrains cultivables dans les trois autres états de la confédération réunis. D'où nous sommes justifiables de conclure que, si aucun obstacle ne vient s'opposer au progrès de la province de Québec et si les espérances de ceux qui ont fait et accepté la confédération se réalisent, le Canada-français est appelé, dans un avenir plus ou moins prochain, à marcher à la tête de la confédération.

Le Canadien vient de découvrir une immense conspiration, ourdie par des gens qu'il ne nomme pas mais qu'il désigne aussi clairement qu'il le peut, dans le but d'enlever de la caisse publique, sous forme de job, la rondelette somme d'un million de piastres. Notre confrère a promis de revenir sur le sujet.

Nous avons une foi quasi illimitée dans la perspicacité de notre confrère; il a déjà éventé une infinité de méchets et ce n'est pas nous qui lui contesterons le droit d'en éventer de nouvelles. Seulement, il doit nous être permis de faire remarquer à notre confrère que dans le public on est généralement sous l'impression qu'il fait, dans ses recherches,

un usage immodéré de la loupe du désappointement, loupe qui a pour effet, dit-on, de donner des proportions démesurées à tous les objets et plus particulièrement aux objets convoités.

Nous n'avons pas besoin de donner à notre confrère l'assurance que nous ne partageons pas cette impression et que nous attendons avec anxiété le bouquet de ses révélations.

La question du choix du tracé du chemin de fer intercolonial a été posée directement devant la chambre d'assemblée du Nouveau-Brunswick. Une résolution demandant l'adoption du tracé central a été adoptée sur une division de 25 contre 11. On s'attendait à une plus forte majorité.

Nous reproduisons dernièrement du Weekly Register, journal catholique de Londres, un entrefilet dans lequel on annonçait comme prochaine, une conversion exceptionnelle marquant au catholicisme. Il circulait depuis quelque temps, en Angleterre, une rumeur, qui, si elle se confirmait, donnerait raison à la feuille de Londres. Cette rumeur porte que l'ambassadeur de la Reine d'Angleterre, l'évêque anglican d'Oxford, a embrassé la foi catholique.

La croisade ouverte contre le Président Johnson approche de son terme: lundi, la Chambre des représentants a adopté, par une majorité écrasante, les différents articles de mise en accusation rédigés par le comité radical.

Nous avons reçu par la malle, il y a déjà de cela quelques jours, une grande feuille imprimée que le Montreal Witness envoie—à titre de prime, sans doute, —à ses bienveillants lecteurs: c'est le 29me rapport de la société biblique canadienne-française.

Ce n'est qu'hier que nous avons eu la curiosité de jeter un coup d'œil sur la susdite feuille. Un pressentiment secret nous disait que la lecture d'un document de cette espèce sortant de cette boutique, nous amuserait; nos prévisions se sont réalisées à la lettre: nous devons au Witness une bonne demi-heure de cette jouissance indéfinissable que donne à celui qui le respire le protoxide d'azote.

Avant que nous procédions, non pas à l'analyse de nos sensations, —la tâche serait au-dessus de nos forces—mais à l'analyse du bijou de rapport qui en a été la cause directe, nos lecteurs nous permettront de leur présenter la "Société biblique canadienne-française."

La société biblique canadienne-française est une excellente société recrutée dans les rangs des apôtres de la secte wesleyenne et qui a pour mission de convertir au protestantisme les canadiens-français. Ses missionnaires sont de braves portefaix dont la principale besogne consiste à charroyer d'un village à l'autre un ballot de bibles protestantes qu'ils distribuent gratis à tous les épiciers à court de papier à sacs.

Tous les ans, l'exécutif de la société biblique publie un rapport de ses opérations. Ces rapports sont généralement un modèle de naïveté; celui que nous avons sous les yeux est mieux que cela: c'est le répertoire le plus complet que nous ayions jamais vu de ridicules observations, d'incroyables affirmations, d'impossibles narrations.

Le rapport est précédé du procès-verbal de l'assemblée annuelle, lequel procès-verbal contient la mirifique résolution suivante:

"Résolu—Que l'état actuel du Romanisme dans cette Puissance, et la malheureuse influence qu'il exerce sur tous nos intérêts moraux, sociaux et politiques, imposent aux chrétiens (?) et aux patriotes l'impérieux devoir de prendre tous les moyens que Dieu a permis et promis de bénir, non seulement, pour contrecarrer mais pour culbuter définitivement ce système d'erreur et de superstition."

Vous verrez que quelque bon jours, ces braves gens résoudront que la religion catholique est abolie et que le Pape n'est pas digne de délier les souliers du dernier des colporteurs de la société biblique.

Le rapport débute par un précis historique du colportage. Des 25 missionnaires employés par la société, pendant l'année, 16 ont été occupés à colporter. L'auteur du rapport n'a pas eu la curiosité de calculer combien les épiciers ont pu faire de connets et les enfants de papillotes avec les 12,000 copies de tracts distribués. Puisque nous sommes sur le chapitre du colportage disons tout de suite qu'il est question, dans un autre chapitre, d'importer d'Europe six colporteurs expérimentés, pouvant trotter lestement avec quelques milliers de tracts sur le dos.

Il y a dans le rapport un chapitre consacré au culte que les catholiques rendent à la Ste. Vierge, que le rédacteur du rapport appelle mariolâtrie.

Une toute petite remarque à ce propos. Il est de fait que les bons coreligionnaires des membres de la société biblique poussent, dans les Indes, la politesse jusqu'à saluer les vaches pour ne pas compromettre le commerce qu'ils font avec les indigènes; quelle qualificatif pourrait-on bien donner à ce culte? La partie la plus intéressante, nous pourrions dire la plus désolante du rapport est celle dans laquelle les 25 missionnaires de la société biblique rendent compte de leurs exploits, de leurs travaux et de leurs pérégrinations.

Le missionnaire M. A. est convaincu que les jours du catholicisme en Canada sont comptés, parcequ'il a rencontré un notaire canadien-français qui ne lui a ni confessé ni à l'église et qui l'a écouté paisiblement débâter contre les prêtres.

Le missionnaire J. V. est fier de sa conquête: un père de famille qui n'a pas été à confesse depuis douze ans et qui ne paie pas ses dîmes, a bien voulu converser avec lui et accepter une bible.

Le missionnaire L. V. B. est dans la jubilation. "C'est étonnant, dit-il, comme les idées des canadiens-français s'éclaircissent à mesure que nous semons des bibles."

Le missionnaire C. P. n'a pas lieu d'être aussi satisfait. Pendant qu'il essayait de convertir un chef de famille, sa femme est arrivée et l'a mis à la porte.

Le missionnaire E. J. a été encore plus malheureux. "Un homme, dit-il, m'a mis à la porte de sa maison en faisant un gentil usage de son pied."

Tous les apôtres de la société, enfin, s'accordent à dire qu'ils ont rencontré, sur le chemin du colportage, plus d'épines que de roses.

Le chapitre qui a trait aux écoles est très intéressant. Le rédacteur du rapport constate qu'il leur arrive joliment de mauvais garnements qui ont déserté la maison paternelle, probablement pour éviter une correction. D'où il est permis d'inférer que la société recrute ses élèves dans les rangs des enfants perdus, comme elle recrute ses prosélytes dans les rangs des catholiques qui ne vont plus à confesse et qui ne sont plus catholiques que de nom.

On conçoit que la Société Biblique soit fière de ces conquêtes-là.

Nous aurions voulu donner in extenso les parties les plus saillantes du rapport; malheureusement le temps et l'espace nous manquent. Ce que nous venons de citer et d'analyser suffit, cependant, pour donner une idée assez exacte des travaux herculéens de la mission canadienne-française et de ses brillants succès dans l'œuvre de la régénération des canadiens-français.

Le prochain rapport constatera, nous en sommes sûr, un triomphe encore plus éclatant; car les six colporteurs expérimentés importés d'Europe ne pourront manquer de donner au commerce de tracts une forte impulsion. Nous nous engageons d'avance à donner une analyse de ce prochain rapport, si le Montreal Witness veut bien avoir, comme cette année, l'insigne complaisance de nous l'adresser.

On nous écrit de Paris que l'établissement de l'abbé Migne est devenu la proie des flammes le 19 ou le 20 du mois dernier. Les ouvrages publiés par l'abbé Migne vont quadrupler et quintupler de valeur, si, comme il y a lieu de le croire, l'immense quantité de clichés que renfermait l'établissement a été détruite.

La neuvaïne en l'honneur de St. François Xavier, commencée en cette ville samedi dernier, est précéedée à la cathédrale par le R. P. Braun.

Les exercices du Tribunal commenceront à la Haute-Ville vendredi prochain. Ils auront lieu à l'église du faubourg St. Jean vers la fin de mai prochain.

On nous prie de publier ce qui suit:

PROVINCE DE QUÉBEC, 22 janvier 1868. CHS. BAILLARGE ECR., HOTEL-DE-VILLE, QUÉBEC.

MONSIEUR, L'Honorable M. Chauveau m'a chargé d'attirer votre attention sur la livraison du Journal de l'Instruction Publique du mois d'Août dernier, à la page cent onze du Journal. Vous y verrez en quelle haute estime les éditeurs de cette publication tiennent votre savant ouvrage.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre obéissant serviteur, A. N. MONTPETIT.

Voici l'article dont il s'agit: Nouveau Traité de Géométrie et de Trigonométrie, etc., par M. Chs. Baillarge, architecte etc., de Québec. Nous avons eu le plaisir de saluer, des premiers, l'apparition de cet ouvrage dont toute la presse du pays a fait les éloges les plus flatteurs et les mieux mérités. N'ayant alors que peu de temps à notre dis-

position nous n'avons pu en donner une appréciation méditée. Depuis, il nous a été donné de le parcourir en entier et de pouvoir joindre notre voix, sciemment, à ce concert d'éloges qui l'ont accueilli. Des hommes éminents, adonnés aux sciences exactes lui ont rendu le même témoignage d'estime. Ce vaste travail a été couronné par un vaste succès. Au nombre des appréciations qui ont été faites du Nouveau Traité de Géométrie, celle de M. de St. Aubin se distingue par l'étude soignée des détails et par une dévotion logique de l'impulsion soudaine que ce livre imprime à la science; nous ne croyons pouvoir mieux faire que de la reproduire en entier.

Ordination

Dimanche dernier, pendant une messe pontificale célébrée au fauteuil, dans l'église de Notre-Dame de St. Hyacinthe, Mgr. l'évêque de St. Hyacinthe assisté de MM. Moreau, Secrétaire du Diocèse, Gatineau, vicaire de Notre-Dame, et W. Raymond, Professeur au Séminaire, conféra l'Ordre Sacré de la Prêtrise à MM. Ferdinand Coderre et Vic. Charrier, tous deux du Diocèse. (Courrier de St. Hyacinthe)

Le zouave Laroque.

On communique au Nouveau-Monde, l'extrait suivant d'une lettre de Rome écrite par le zouave Laroque:

Rome 4 fév. 1868.

.....J'écris inversely et avec la main gauche; c'est plus commode et sans fatigue pour le bras droit qui n'est pas en état de travailler. Le chirurgien l'a mis au régime du repos: il faudra encore quelques mois pour le rétablir à son ancienne activité. Ça ne va pas plus mal pour cela: mes forces me reviennent tous les jours, voilà quatre ou cinq jours que je peux me promener à pied au Pincio et faire quelques visites. La seule chose qui m'embarrasse un peu pour le moment c'est que ma mâchoire n'est pas en état de mâcher: tout ce que je mange doit être "minced meat" la chose n'en est que plus facile et meilleure.

A propos de Murray, on ne saurait trop louer son activité et son zèle pour la cause. Il a en son sein de nos trois premiers Canadiens: il les a fait habiller presque de suite et entrer au bataillon: c'est une faveur qu'il leur a obtenue. Sa blessure est fermée depuis longtemps et il a une très belle cicatrice, son bras n'est pas encore rétabli dans tous ses mouvements; il est d'ailleurs très bien. Nous sommes ici une petite colonie Canadienne, M. Désautels, M. Hick, M. Roy, cinq zouaves et un sergent. Quand les 300 que vous nous promettez seront ici, que sera-ce donc? Il faut vous dire que cette bonne nouvelle nous a mis au comble de la joie: 300 Canadiens? que va dire le Pape? Figurez-vous bien qu'à Rome on parle de notre Canada maintenant; attendons; ils feront, j'en suis sûr, parler d'eux encore mieux sur le champ de bataille. Ce sont des descendants de nos trois cents de nos Thermopyles Canadiennes: un contre dix; ils retrouveront cela ici. Nous avons ici avec nous Alph. Têtu depuis une semaine, il est très-bien et promet beaucoup, les autres sont aussi très-bien.

A. LA ROCQUE.

Voici une jolie réponse aux diatribes du Pays contre le clergé. On lit dans l'Univers de Paris:

Il y a eu à Turin une nouvelle réunion de prêtres, présidée par Mgr. Moreno, évêque d'Ivrea, pour discuter si le clergé catholique devait prendre part aux élections: le parti de l'action immédiate a eu le dessus: on a envoyé une mission au Pape pour connaître son opinion. Sa Sainteté a approuvé cette décision. (Minerve.)

Nous sommes de ceux qui croient que notre littérature a besoin d'aide, d'encouragement et de protection. Elle est jeune encore, et ceux qui lui font le sacrifice de leurs veilles ne peuvent attendre d'autres récompenses que l'estime et les applaudissements—lorsqu'ils les méritent—de leurs contemporains. Leur refus de cette récompense, ce serait faire preuve de cruauté à l'égard des amis des lettres et en même temps éraiser à force d'injustice et de jalousie, des travaux dignes d'un meilleur sort. Nos journaux ont déjà trop à souffrir des habitudes par trop acerbes des discussions politiques; tâchons donc, au moins, d'établir un peu de confraternité littéraire, à laquelle pourra présider la critique en même temps juste et bienveillante, mais qui n'admettra jamais la haine de parti pris, ni l'envie aveugle, lâche, hypocrite.

Ces remarques nous sont suggérées par la correspondance dernièrement échangée entre M. Blain de St. Aubin et M. Faucher de St. Maurice.

Celui-ci est un jeune écrivain de talent qui a fait ses preuves dans la Revue Canadienne par un ouvrage remarquable à tous les points de vue, De Québec à Mexico. M. Blain de St. Aubin trouve que cet ouvrage est trop bien écrit pour sortir de la plume d'un canadien. Prié par l'un des directeurs de la Revue Canadienne de s'expliquer sur la portée de ses accusations, et sur les preuves qui les appuient, il est forcé de revenir sur ses pas pour déclarer que des amis de Franco lui ont assuré que plusieurs livres français avaient été largement mis à contribution dans l'écrit: De Québec à Mexico. Il communique l'un de ses ouvrages, et il se trouve que d'après le témoignage de l'un des rédacteurs du Journal de Québec, l'accusation est sans fondement aucun.

Battu sur ce point, M. Blain de St. Aubin tâche de masquer sa défaite en répétant d'autres accusations non moins gratuites, —ainsi qu'il est prouvé par des documents officiels,—et qui n'ont rien à faire avec la question littéraire en premier lieu soulevée. De pareils procédés ne méritent que le blâme le plus sévère, et il est de l'intérêt de la littérature que la canonicité soit bannie des cercles littéraires, et les écrivains canadiens ne doivent pas être admis à présumer—sans preuves—le crime qu'on appelle plagiat.

Lorsqu'il y aura des preuves, qu'on soit sévère tant qu'on voudra, et que la bienveillance s'allie sans cesse à la vigilance. A celui qui sera coupable, qu'on inflige la peine de l'exil, et que ses écrits soient exclus de la presse. Mais si l'accusation est sans fondement, et formulée dans des termes que le dévouement littéraire le plus exalté ne saurait autoriser, l'opinion des intéressés doit se manifester hautement et fermement.

La position des hommes de lettres n'est-elle pas déjà assez difficile, sans qu'on prenne plaisir à l'empirer encore par de continuelles injustices, par le soupçon organisé et la malveillance toujours au guet de nouvelles victimes? (Minerve.)

Bulletin américain.

Le Congrès vient d'avoir une jolie peur et l'a échappée belle. Le surintendant de la police new-yorkaise, M. Kennedy, saisi tout à coup d'un beau zèle, a télégraphié à la Chambre des Représentants que 165 livres de nitro-glycérine avaient disparu de New-York, et qu'il s'agissait sans doute de faire sauter le Capitole, attendu que cette nitro-glycérine ne pouvait avoir d'autre destination que Washington." Cette supposition, soit dit en passant, n'est pas gracieuse pour le Congrès. M. Kennedy, du reste, aurait tout aussi bien pu présumer que des malfaiteurs avaient l'intention de faire sauter la Maison Blanche.

Quoiqu'il en soit, la Chambre a été bouleversée par la dépêche du chef de police. La plupart des membres, républicains ou démocrates, ont couru éperdus, au vestiaire, où ils ont chaussé leurs socques pour fuir au plus vite un monument aussi malsain. Soixante braves seulement sont restés sur leurs sièges de la Chambre. Rien n'est venu justifier les alarmes de M. Kennedy, et l'on commence à espérer que la nitro-glycérine disparue a pris une autre direction que celle de la capitale.

C'est la troisième ou quatrième Conspiration des Poudres inventée depuis six ans. Beaucoup de patriotes américains voient une cause d'infériorité pour le pays dans le fait qu'il n'a rien à opposer au complot de Guy Hawkes en Angleterre. Que peut répondre un bourgeois de New-York à un citadin de Londres qui lui dit fièrement: "Vous avez eu un Président assassiné, mais nous avons Charles Ier. Trouvez moi un équivalent à la Conspiration des Poudres." Le bourgeois de New-York reste muet confus et humilié. C'est ce sentiment qui fait qu'on accueille toujours avec une secrète satisfaction, mêlée de terreur, de colère et d'espérance, la nouvelle que des fanatiques veulent faire sauter le Capitole, la Maison Blanche ou la capitale tout entière. On serait désolé que la chose arrivât, mais enfin si elle arrivait, il se trouverait des gens, la première indignation passée, capables de tirer vanité pour leur pays de la grandeur même de l'attentat. Nous avons le souvent dans des journaux des phrases comme celles-ci: "Il n'y a pas un pays où l'on aurait eu l'audace de commettre autant de faux qu'en a commis Ketchum." Ou bien: "Il n'y a pas un pays qui, proportionnellement à la population, puisse justifier d'autant de suicides." Ce trait de caractère est moins spécial qu'on ne croit à la nation américaine: il est commun à l'humanité tout entière. Ses manifestations seules diffèrent.

La Chambre des Représentants vient de rejeter, par une majorité de vingt voix seulement, une proposition tendant à transférer la capitale fédérale de Washington à St. Louis. Si certains membres n'avaient pas pris en considération les frais exigés par ce déplacement, la proposition eût peut-être été adoptée. Mais des travaux considérables pour l'érection du Capitole, l'aménagement des administrations publiques, la demeure du Président, ont été exécutés à Washington, et il aurait fallu le recommencer au prix de dépenses plus considérables encore.

Cependant, il est clair que Washington ne pourra demeurer dans l'avenir la Capitale de l'Union. Le point est par trop peu central, et St. Louis est peut-être la cité destinée à devenir la capitale politique du grand empire américain, comme elle en est la capitale géographique. C'est à la Vallée du Mississippi, d'ailleurs, qu'appartient dans l'avenir la prépondérance, et il sera logique que vers la ville centrale, ce cet immense bassin viennent converger les intérêts généraux du pays. (Courrier des Etats-Unis.)

NOUVELLES AMERICAINES.

(Par le Télégraphe.) Washington, 2 mars.

Aujourd'hui, la chambre des représentants a voté, l'un après l'autre, chacun des articles de l'acte d'accusation.

New-York, 3 mars.

Ce matin, le feu a détruit le musée-magasin de Barnum et Van Amburgh. Un grand nombre d'animaux se sont échappés. Un homme de la police a tué un tigre qu'il a découvert blotti sous l'angle d'une croisée, dans Broadway.

A l'exception de quelques cages d'oiseaux et de deux ou trois animaux, tout a été consumé.

On évalue la perte à \$350,000.

Une dépêche adressée à la Tribune porte que le comité des voix et moyens portera probablement la taxe sur le wiskey à 75c. par gallon.

NOUVELLES D'EUROPE.

(Par le Telegraph Transatlantique)

Londres, 2 mars.

On dit que Sir Hugh Cairns succèdera à Lord Chelmsford en qualité de chancelier, et que G. W. Hunt deviendrait chancelier de l'échiquier.

M. Disraeli a réuni dans une assemblée privée les membres torés du parlement.

Dublin, 2 mars.

Le grand jury du comté de Down a adopté un rapport dans lequel il dénonce en termes virulents toutes les processions de parti comme illégales et dangereuses pour la paix publique.

DERNIERES DEPECHEs.

Berlin, 3 mars.

Le ministre d'Etat a été autorisé à configurer la succession du ci-devant roi de Hanovre.

Queenstown, 3.

Le City of Baltimore parti de N. Y. a rencontré le 28 du mois dernier le Harmonia, qui avait lâissé Southampton le 21, et qui avait rebrousse chemin par suite de la rupture de son hélice.

Londres, 3.

La Turquie a refusé de laisser construire un port demandé par les Etats-Unis sur la côte asiatique.

Brest, 3.

Le St. Laurent parti de New-York avec les Zouaves du Canada est arrivé ici hier.

Londres, 3.

On dit que le baron Lionel Nathan de Rothschild a été élevé à la dignité de pair.

Monsieur le Rédacteur, Le zèle que vous avez déployé jusqu'ici toutes les fois qu'il s'est agi de Colonisation, d'Agriculture et de tout ce qui peut être une cause de prospérité pour notre beau Canada; et la constance avec laquelle vous avez toujours combattu l'injustice; me fait espérer que vous voudrez bien accorder l'honneur d'une reproduction dans les colonnes de votre journal, aux quelques observations qui suivent, si toutefois vous jugez qu'elles peuvent être utiles sous quelque rapport.

De tous ceux qui, soit pour cause de santé ou autre, parcourent la Gaspésie, pendant la belle saison, pas un qui, considérant l'aspect misérable de la population, ne se sente ému du malheureux sort fait à nos pêcheurs; pas un qui ne compare avec un sentiment pénible, l'état florissant des paroisses d'en haut au dénuement des nôtres. Tous se demandent pourquoi, lorsqu'on ne parle chez eux qu'agriculture et Colonisation, pourquoi ces deux uniques sources de richesse et de prospérité sont si peu en honneur ici. Et tous aussi, je crois, accusent l'indolence et la paresse des habitants, sans s'occuper à rechercher ailleurs d'autres causes. Avec tous ces Messieurs, je m'élèverai fortement contre cette espèce d'engourdissement et de léthargie, qui est le défaut dominant ici. Mais qu'on me permette d'attribuer à d'autres choses qu'au dernier des pêchés capitaux, l'absence du bien-être matériel que nous avons à déplorer. Dans le temps présent surtout, lorsque toutes les vues sont tournées du côté de l'agriculture, lorsque le Gouvernement cherche les moyens les plus efficaces d'en activer les progrès et où nous pouvons compter sur l'appui de notre zèle et bien-aimé représentant, qui s'est voué d'une manière si louable à la défense de nos intérêts pour ainsi dire méconnus jusqu'ici, ces observations pourraient avoir pour effet d'améliorer la condition impossible des malheureux Gaspésiens.

Ci qu'il d'abord ici, arrête le cultivateur et le colon, c'est le défaut d'encouragement. Le mot d'Agriculture, —comme autrefois celui de "berger" chez les Egyptiens,—semble en abomination, surtout parmi nos marchands. Nos maisons de commerce les plus importantes, qui, à part quelques honorables exceptions, ont toutes une morale pour enseigne, sont radicalement et ouvertement opposées à tout mouvement qui ne tend pas à remplir de poissons leurs nombreux magasins. Quelqu'un qui s'adresserait à elles pour se procurer les choses indispensables au défrichement d'une terre, serait bientôt éconduit; et même, s'il a le malheur de leur devoir quelques piastres, les mettra à sa poursuite tous les Messieurs Shérifs et Députés Shérifs du Comté pour le punir d'avoir eu cette mauvaise pensée et pour le mettre dans l'impossibilité d'agir.

Qu'un autre, au contraire, se présente à Messieurs les Agents de ces maisons, leur disant qu'il veut faire la pêche sur une assez grande échelle, mais qu'il manque des choses nécessaires. Oh! alors, celui-ci est un homme sage qui sait distinguer ces véritables intérêts; lui, au moins, n'a pas ces pensées d'affranchissement et de liberté qui irritent tant les nôtres; lui aime l'esclavage; aussi s'empressera-t-il de lui fournir ce dont il aura besoin. Pour quelque temps, l'on aura même pour lui quelques égards, mais on lui fera payer bien cher, dans la suite, les bonnes paroles que l'on s'est vu forcé de lui adresser. Voilà notre misérable condition. Pour l'immense majorité, il n'y a pas moyen d'en sortir, et si aucune puissance n'intervient, nous et nos enfants après nous toujours mercenaires, toujours esclaves, toujours intolamment poussés vers la mer par ces hommes égoïstes, qui se sont faits nos maîtres et qui régissent aujourd'hui avec une verge de fer, ceux-là même qui leur ont fourni les moyens d'être arrogants, ceux qui se sont épuisés à leur service, et qui ont été les artisans de leur fortune; ceux enfin dont ils boivent les sueurs et le sang dans leurs coupes d'or. Nous avons bien au milieu de nous de ces hommes embrasés du plus pur patriotisme, de véritables amis du progrès qui se vaillent à notre avancement dans la mesure de leurs forces. Honneur à eux! Mais qui peuvent-ils, contre la richesse de ces maîtres qui pour la plupart comptent près d'un siècle d'existence.

Ce qui nous manque donc, c'est la présence ici d'établissements Canadiens, assez puissants pour promouvoir nos intérêts en dépit de l'égoïsme d'un certain nombre et assez riches pour pouvoir lutter avantageusement avec des étrangers qui nous exploitent; il nous manque de ces établissements où le cultivateur et le colon pourraient disposer du produit de leurs terres; car Messieurs les Marchands de la côte, méprisent infiniment ces produits pour lesquels ils n'offrent qu'un prix insignifiant et bien propre à atteindre leur but. C'est donc en vous que nous espérons; et si nos désirs ne sont réalisés, point d'Agriculture et de Colonisation possibles pour nous. A moi, que le Gouvernement, touché de notre malheureux état, ne mette en pratique l'excellent et patriotique idée qu'expriment Monsieur le Correspondant "P. G." sur le numéro 144 de votre journal. Au moins, dis-je, que le Gouvernement mette à notre disposition "un hangar avec des provisions nécessaires" pour la subsistance des personnes qui se vaillent aux défrichements des terres, etc. "un Surintendant probe, intelligent et sage" à cœur l'amour du devoir et de la patrie. "Oh! Que cette idée est noble et belle! Que nous serions heureux, nous Gaspésiens d'en voir l'accomplissement! Quel cri unanime de reconnaissance s'éleverait pour le nouveau Gouvernement! Toute la jeune population Gaspésienne lui devrait de ne pas connaître les douleurs de l'expatriation, de ne pas avoir à manger, sur une terre étrangère, un pain détrempé par les larmes que coulent les misères présentes et le souvenir d'une patrie qui occupe toujours une si grande place dans le cœur. C'est là d'ailleurs la condition sine qua non de notre bonheur. Le revenu public, même, n'y perdrait rien; car tous les agents avancés pourraient être remboursés fidèlement par les Colons, la législature n'aurait plus à voter, tous les ans des sommes assez considérables, pour venir en secours de nos pêcheurs. L'on opposera peut-être que le terrain et le climat ne sont pas propres à la colonisation. Nous avons des preuves du contraire. Le petit nombre de ceux qui se livrent à l'Agriculture ici obtiennent de magnifiques résultats; des récoltes que l'on obtient peut-être bien rarement ailleurs; et tous les connaisseurs s'accorderont à dire, que nous avons une immense étendue de terre qui ne demande au colon que peu de travail. Le second obstacle que je pourrais

voir signaler, c'est le défaut de manufactures. Nous n'avons dans tout le Comté qu'un moulin et encore ne peut-il fonctionner que très peu de temps le printemps et l'automne. Les progrès faits ici sont le double rapport de l'Agriculture et de la Colonisation sont donc bien difficiles à constater et les progrès à faire sont plus que problématiques. Grâce, cependant, à l'heureuse initiative du Gouvernement, des chemins de colonisation ont été ouverts dans plusieurs parties du Comté et ont produit d'assez bons résultats. Je regrette d'avoir à faire ici une exception de notre paroisse, où, plus que partout ailleurs, on semble avoir pris à tâche de faire ressentir toute la pesanteur du joug de fer dont j'ai déjà parlé. Quelques écrits vous ont fait connaître, Monsieur le Rédacteur, les malheureux troubles survenus à la Grande Rivière, mais personne n'a dit, je crois que ces troubles ont pour cause, un pont sur lequel malheur et renaissance il n'y avait pas de garde-fous; et une route que l'on voulait ouvrir pour pénétrer jusqu'aux terres de la Couronne. Cette route surtout, mis le feu aux étoupes. Messieurs les Seigneurs, ou plutôt les grands propriétaires de la Grande Rivière qui voyaient par là le progrès de la Colonisation pourrait grand coup. L'administration était aux mains d'hommes habiles et intelligents sous lesquels l'industrie, l'éducation et la Colonisation avaient reçu une vigoureuse impulsion. Surtout bien que leurs desseins viendraient infailliblement échouer contre l'énergie de ces Messieurs, ils résolurent d'écrire des Conseillers Municipaux de leur choix. Ayant la crainte pour alliée ils y réussirent parfaitement. Quelle perspective, mon Dieu! Où allons-nous? Pourquoi, Messieurs les Conseillers, ne voulez-vous pas comprendre que toutes les peines que vous vous donnez pour plaire seront perdues si parmi toutes les générosités que vous ferez il s'en rencontre une qui n'ait pas les conditions voulues! Pourquoi cette crainte? Pourquoi cette frayeur? Soyons donc hommes une fois! Ici, M. le Rédacteur, l'on nous a concédé des terres ou plutôt morceaux de terre de quatorze arpents de profondeur, sans doute dans le but de ne pas nous faire perdre la mer de vue et l'on ne veut pas en concéder plus, à moins d'un prix exorbitant. D'un autre côté, l'on s'oppose à l'ouverture de chemins qui nous permettent de nous rendre jusqu'aux terres du Gouvernement! Alors le but où tendent tous les efforts, est bien facile à apprécier? Je m'arrête, M. le Rédacteur, je me suis peut-être laissé emporter trop loin. Peut-être ai-je froissé l'orgueil de plusieurs. J'en suis fâché mais je devais à la justice, je devais à mes malheureux compatriotes de faire connaître la vérité. Heureux si nos malheurs et le désir de travailler à notre avancement plus efficacement que jamais, pouvaient gagner à notre cause de puissants compatriotes ou le Gouvernement lui-même. J'ai l'honneur d'être Monsieur le Rédacteur, Votre très humble et très obéissant serviteur, L. Z. J.

QUESTIONS. M. le Rédacteur, Une nouvelle taxe spéciale est à la veille de fondre sur les propriétaires de la ville: cette taxe est-elle absolument nécessaire? Plusieurs prétendent que cette taxe pourrait être évitée pour les raisons suivantes. Si oui, elle est par conséquent illégale. I. Le Maire a en mains un montant de débettes plus considérable que celui qui sera prélevé par cette taxe spéciale. II. La corporation néglige de prélever impartiellement les taxes municipales, ne faisant payer régulièrement qu'un certain nombre de contribuables et laissant les autres sans jamais leur parler de leurs contributions. On va même jusqu'à dire que quelques-uns des membres de la corporation, qui n'assistent presque jamais aux délibérations, y sont cependant chaque fois qu'il s'agit de voter des taxes spéciales, et que ces mêmes conseillers doivent au-delà de £100 d'arrérages. Ne serait-il pas temps que ceux qui paient tous les ans examinaient les livres de la corporation pour voir comment sont conduites leurs affaires? Nul doute que ces taxes spéciales ne sont occasionnées que par les négligences d'un certain nombre à payer. Une enquête jetterait du jour sur les affaires de protection qui s'exercent dans cette corporation où tout le monde devrait être traité de la même manière. Quand la moitié de cette taxe spéciale aura été payée par ceux qui ont coutume de payer, on vendra probablement en réclamer une autre de cinq chelins cette fois, pour tenir lieu de la moitié qui n'aura pas été payée par messieurs les protégés. Cette taxe spéciale nécessitera-t-elle, comme par le passé, de nouveaux commis dans les bureaux de la corporation, pour en absorber de suite une partie? 4 mars, 1868. G. L.

FAITS DIVERS INCENDIE.—Hier soir, vers sept heures et demie, le feu a éclaté dans un hangar situé sur la rue Richmond, faubourg St. Jean. Comme on s'en aperçut à temps, il n'y eut pas lieu d'avoir recours à l'eau de l'aqueduc: la neige accumulée sur la bâtisse suffit pour étouffer les flammes. BARREAU.—M. Alexandre Chauveau, fils de l'hon. premier-ministre et M. J. E. Bédard, ont été admis à la pratique de la profession légale lundi dernier à la suite d'un examen qui leur fut très satisfaisant. TENTATIVE DE VOL.—Dimanche matin, le commis de M. Fréchette, fabricant de tabac, rue St. Olivier, faubourg St. Jean, trouva une fenêtre du magasin brisée. Honteusement que les auteurs de cette effraction, attirés sans doute par l'espoir du pillage, n'avaient pu mettre la dernière main à leur œuvre. La solidité des barreaux de fer qui garnissaient la fenêtre à l'intérieur, les avait contraints d'interrompre leurs travaux et de s'en retourner sans rien emporter. FAUSSE MONNAIE.—Un certain nombre de fausses pièces d'un chelin du Canada avaient été mises en circulation. Elles sont très bien exécutées et propres à tromper un oeil peu exercé.

CALENDRIER DE LA PRISON.—Le premier du courant le nombre de prisonniers enfermés dans la prison de cette ville s'élevait à 122, dont 40 femmes et 6 enfants. LE MAIRE A MONTREAL.—C'est M. Workman qui a été élu maire de cette ville à une majorité de 1262 voix sur son concurrent M. Boadry. Ce dernier aurait chargé M. Devlin de protester contre la légalité de l'élection, se basant sur ce que le mercredi des cendres est jour de fête légale. Les billets de Dr. COLBY sont misés dans des bouteilles qui en contiennent 25. Le liquide anti-rhumatismal de JACOB guérit la diphtérie. Demandez le liquide anti-rhumatismal de JACOB. Le lustre impérial de HUNT pour les cheveux fait pousser ces derniers.

Le Restaurateur universel des cheveux et le Zyobalsamum ou cosmétique universel de Mme S. A. Allen ont sans égale, pour restaurer, raffermir, embellir et arranger les cheveux, les rendre doux, soyeux et lustrés et les fixer dans la position qu'on leur donne, arrachant leur chute et leur donnant une couleur naturelle et de santé. Ils ne manquent jamais de faire revenir les cheveux gris à leur couleur primitive. Ils agissent directement sur la racine de la chevelure et leur donnent la nourriture requise. Ils nettoient la chevelure et lui procurent une odeur très délicate, ils conviennent aux jeunes comme aux vieux. LE RESTAURATEUR RÉTABLI. LE COSMÉTIQUE SOUVAIN ET EMBELLIT. Si vos cheveux sont clair-semés, si vous êtes chauve, sans lustre, faites-les en l'essai; si vous avez fait-les en l'essai, car tous ceux qui s'en servent conserveront leurs cheveux toute leur vie. En vente chez tous les droguistes. 19 Août 1867.—6m 30

BULLETIN COMMERCIAL. MARCHÉ DE NEW-YORK, 3 Mars 1868. Or 14 1/2. Argent à 6 par cent. Farine claire; reçu 5,200 barils; vente de 4,800 barils; supérieure de l'état et de l'ouest 8.50 à 9.25; la commune à la choisie extra de l'état 9.25 à 10.50 la commune à la choisie extra de l'ouest de 9.40 à 11.75. Seigle fleur 7.50 à 9.50. Maïs: 1.18 à 1.24. Avoine: 0.82. Montréal, 2 Mars.

MARCHÉ DES CUIRS. Montréal, 27 Février. Cuir à semelle, N. P. 1, B. A. livrés 23 24 et 25. Slaughter No. 1. 26 27. Do No. 2. 22 27. Cuir à harnais. 32 34. Vache cirée, légère. 45 50. " française. 42 50. " fendue. 25 33. Veau canadien. de 22 à 28 60 65. Extra. 22 30. Peaux de mouton. 25 33. Buff. 15 16 1/2. Pebble. 15 16. Kid. 15 16. Patent. 19c. PEAUX VERTES. Peaux vertes, sèches. \$10. " du marché, N. P. 1. 9. " N. P. 2. 9. (inspectées). 9 1/2. Tondures lavées. 2 1/2. Huile de Morue. par gallon. 55 60. Suifs. par lbs. 11c. Degras français. par lbs. 11c. (Nouveau Monde).

MARCHÉ DE QUEBEC. 4 Mars. PEAUX Payable en monnaie. Supérieure n. 1, par 196 livres \$ 25 @ 8 50. Supérieure n. 2, idem. 9 00 @ 8 50. Fancy, idem. 9 50 @ 8 50. Extra, idem. 10 00 @ 8 50. Fleur en poche, No. 1, par 100 lbs. 4 40 @. Fleur de seigle No. 1, en poche par 100 lbs. 3 6 @. Farine de blé d'inde blanc, par 100 livres. 2 80 @. Farine de blé d'inde jaune, par 100 livres. 2 76 @ 0 00. Gruau par 200 lbs. 5 50 @ 6 00. Avoine par minot. 1 30 @ 1 40. Paille par 100 bottes. 5 00 @ 5 50. Foin par cent bottes. 9 00 @ 10 00. PROVISIONS. LARD SALÉ.—PAR LIVRE. \$ 0 9 @ 0 11. Bacon par livre. 00 05 @ 0 11. " au quartier. 00 08 @ 0 12. LARD FRAIS.—PAR LIVRE. 00 09 @ 0 10. Veau.—lère qualité par quartier. 00 06 @ 0 07. JAMBONS.—PAR LIVRE. 00 08 @ 0 11. POULTES.—1er qual., par couple. 00 40 @ 0 70. Œufs.—par douzaine. 00 25 @ 0 30. BEURRES.—PAR LIVRE. 00 15 @ 0 20. SAINDOUX.—idem. 00 11 @ 0 12. FROMAGES.—PAR LIVRE. 00 06 @ 0 08. SUCRE D'ÉRABLE.—PAR LIVRE. 00 15 @ 0 00. MIEL. 00 15 @ 0 00. Melasses. 00 08 @ 0 50. MOUTON par lb. 00 07 @ 0 10.

CURE REMARQUABLE. Devins & Rotors, Droguistes, près le Palais de Justice, Montréal, ont reçu la lettre suivante: MESSIEURS.—La présente est pour certifier que moi, M. J. Nolin, âgé de 40 ans, femme de M. Héroult, Notaire Public, j'ai souffert pendant une année de violentes palpitations du cœur, de frissons soudains, d'âtres éruptions de froid et de chaud dans diverses parties du corps, avec de grandes douleurs, particulièrement dans les bras; mon pouls était très variable—très lent ou très vite; j'éprouvais fréquemment une tendresse à l'évanouissement, une sensation de suffocation; mon sommeil était troublé; j'étais très irritable et très abattu. J'appelai plusieurs médecins sans obtenir aucun bon résultat, et tous finirent par me déclarer incurable. En juillet dernier je vis dans les journaux la mention de la Salsepareille de Bristol, "LE SANG D'EST LA VIE." J'en achetai 5 bouteilles à votre magasin, et la première dose je me trouvais soulagé. Une substance semblable à la nôtre très fin soignée en quantité de mes jambes, après quoi je rec. un peu de maux de tête, presque perdus et me vis délivré de mes douleurs, de mes frissons, de mes palpitations, parfaitement guérie en un mot dans l'espace de dix semaines. Je suis convaincu de la supériorité de ce remède sur tous les autres et crois de mon devoir de le recommander à tous ceux qui souffrent de maux semblables. (Signé) J. NOLIN, HÉROULT, EMMELIE ROY, Négociant, M. HÉROULT, N. P. LA PHARMACIE, SEP., 1863.

Comment vivre et comment mourir.—C'est une chose facile pour un malade de se dans la mort par des purgatifs minéraux aigus; mais il est également au pouvoir de recouvrer la santé et la force en recourant au seul catartique qui restaure les fonctions dérangées de la digestion et qui expulse les conditions malsaines, sans affaiblir le système. Dans les Pâtes sucrées de Bristol, il trouvera ce grand desideratum qu'on cherche depuis un temps immémorial, mais en vain. Elles sont recommandées aux dyspeptiques, aux constipés, aux bilieux, aux rhumatismaux, aux hydropiques, en un mot à tous ceux qui souffrent de maladies provenant de l'estomac, du foie ou de l'intestin, comme un moyen de guérison permanente et immédiate. Dans toutes les maladies d'un caractère chronique (particulièrement dans les rhumatismes, les maladies du foie, l'hydrocécité et la névralgie) et dans celles dont les éruptions sont le caractère distinctif, la Salsepareille de Bristol, pour enrichir et purifier le sang peut-être employée avec un avantage infini avec les pilules. Elles sont contenues dans des fioles et peuvent être conservées sous tous les climats. JOSEPH S. LEE. Douane d'Ottawa, 12 mai. A vendre chez tous les pharmaciens, John F. Henrie & Co., Agents 393, Rue St. Paul, Montréal, C. E. 2 Mars 1868—1008.

Naissance. A St. Thomas de Montigny, le premier du courant, la dame de M. Gauthier, N. P., a mis au monde une fille. Décès. Ce matin, à l'Hôpital-Général, à l'âge de 79 ans 6 mois et 28 jours, Dame Marie Magdeleine Vézina, veuve de feu J. B. Bourbeau, ancien cultivateur de l'Ange-Gardien. Elle sera inhumée vendredi matin dans sa paroisse natale, l'Ange-Gardien. Ses parents et amis sont priés d'assister à ses funérailles, sans autre invitation. A Carleton (Baie des Chaleurs), veni, redi, le 28 Février, M. Sébastien Landry, à l'âge avancé de 96 ans. A peine la tombe vient-elle de se fermer sur les restes d'une épouse chérie qu'elle s'ouvre de nouveau pour recevoir sa dépouille mortelle. Chrétien plein de foi et de ferveur; citoyen intègre et respecté; bon époux et bon père, il laisse à sa nombreuse famille comme un pieux héritage, le souvenir de ses vertus et une mémoire sans tâche. Il était père du Dr. Landry de cette ville. Décédé à Beauport, le premier du présent à l'âge de 33 ans, M. Joseph Mathieu, marchand. Il laisse pour déplorer sa perte une épouse et six enfants en bas âge. A St. Roch des Aulnais, le 25 février dernier, Sieur Louis T. Pelletier, ancien cultivateur du lieu, à l'âge de 81 ans et 4 mois. Ce bon et respectable vieillard était par sa conduite et sa piété l'image du chrétien et de l'homme aux humbles fonctions de son état qu'il savait apprécier, entouré d'un respect et de l'amour des siens, il menait une vie douce et paisible. Il jouissait à juste titre de l'estime de ses amis et concitoyens. Il était le père du Rév. M. A. Pelletier, Supérieur du Collège de Ste. Anne. Son service et sa sépulture ont eu lieu samedi dernier au milieu d'un grand concours de parents et amis. N. B. Les journaux français de la ville sont priés de reproduire.

LES PILULES TONIQUES ET Anti dyspeptiques DU DR. COLBY. SONT un cathartique doux mais efficace et guérissent la dyspepsie et toutes les maladies provenant d'un débâtement de l'estomac du foie et des boyaux. Elles constituent le plus grand purgatif du sang que l'on connaisse. Prix: 25 c. la Boîte contenant 25 pilules enduites de sucre. Le Restaurateur reproduit et le Cosmétique cultive et embellit. En vente chez tous les droguistes partout. Bureau de vente principal 198, rue Greenwich, New-York. 19 Août 1867.—6m. 305

Le liquide de Jacob CONTRE LE RHUMATISME. GUÉRIT le Rhumatisme, la Diphtérie, le Mal de Gorge, les Rhumes subits, les Blessures, les Contusions, les Brûlures, les Engorgements, les Douleurs lancinantes dans le Dos, le Côté, les Jambes ou l'estomac, les Crampes et l'engourdissement des Jambes, la Diarrhée chronique, les Engorgements, etc. Seulement 50 c. une grande bouteille.

Terres de L'Ordonnance. AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'un grand nombre de Lots de différentes Grandeurs et dimensions, LOTS DE VILLE et LOTS DE CAMPAGNE, seront offerts en vente, LUNDI, le 4 AVRIL prochain, aux Salles d'Encaissement de M. McLEAN, Encanteur, OTTAWA. Par Ordre du Secrétaire d'Etat. E. PARENT, Sous Secrétaire d'Etat. WILLIAM COPPIN, Agent des Terres de l'Ordonnance. OTTAWA. Québec, 2 Mars, 1868.—4f. 459

FORMATION DE SOCIÉTÉ. LES soussignés informent leurs amis et le public en général qu'ils se sont, ce jour, associés ensemble, et qu'à partir du 1er Mai prochain, ils commenceront les affaires comme Marchands de Fleur et de Provisions en général, sous les noms et raison de HUOT, BOWMAN, & Co. A. J. HUOT, P. B. BOWMAN, Quai Napoléon. Québec, 24 Fév. 1868.

Terre à Vendre. UNE magnifique terre, contenant près de 200 arpents en superficie et très bien bâtie, située près de l'Église de la POINTE-AUX-TREMBLES, Comté de Portneuf. S'adresser sur les lieux à JACQUES BELANGER, Ou à ce Bureau. Pointe-aux-Trembles, 17 Fév. 1868. Québec, 19 Février 1868.—7f. 450

A LOUER. LA MAISON située au coin des Rues Bunde & du Trésor, maintenant occupée par J. S. BOWEN, Reuier. LOUIS PANET, Propriétaire. Québec, 19 Février 1868.—3em. 452

A VENDRE OU A LOUER. A ST. ROCH DES AULNAIS, une maison avec une tannerie et corroirie munies de tous les instruments nécessaires pour corroyer et tanner en l'ouvrage; situées avantageusement pour l'ouvrage et le commerce des cuirs. S'adresser, franc de port, à DAME VV. HONORÉ PELLETIER, St. Roch, Village des Aulnais. Québec, 7 Février 1868. 442

A VENDRE OU A LOUER. UNE MAISON à deux étages, en PIERRE, avec un excellent hangar en BRIQUES situés No. 2, rue des Emparts, H. V. Une maison à 1 étage, en BOIS, située Rue d'Artilerie, faubourg St. Louis. Pour plus amples informations, s'adresser à LOUIS LESSARD, Sec.-Trés. Société de Construction Permanente de Québec Québec, 15 Janvier 1868. 426

Dr. Chs. Trudel, RUE D'ANGILLON, FAUBOURG ST. JEAN No. 53 21 Juin 1867.—12m. 261

LA BIENFAITRICE PUBLIQUE Mme. S. A. Allen, FEMME D'UNE REPUTATION UNIVERSELLE.

LE RESTAURATEUR UNIVERSEL DE Mme. S. A. ALLEN, on le Zyobalsamum doit être essentiellement employé conjointement avec le Restaurateur; mais le Cosmétique seul rétablit souvent et ne manque jamais de raffermir, embellir et renouveler la chevelure, la rendant douce, soyeuse et lustrée et la disposant à garder aucune position désirée. POUR LES DAMES dont la chevelure exige d'être arrangée fréquemment, il n'a pas d'égal. Le bon usage qu'il procure est vraiment merveilleux. Il nettoie les cheveux, fait disparaître les impuretés et leur donne une odeur très délicate. Il empêchera la chute des cheveux et c'est le Cosmétique le plus économique et le plus précieux que l'on connaisse. Le Restaurateur reproduit et le Cosmétique cultive et embellit. En vente chez tous les droguistes partout. Bureau de vente principal 198, rue Greenwich, New-York. 19 Août 1867.—6m. 305

LES PILULES TONIQUES ET Anti dyspeptiques DU DR. COLBY. SONT un cathartique doux mais efficace et guérissent la dyspepsie et toutes les maladies provenant d'un débâtement de l'estomac du foie et des boyaux. Elles constituent le plus grand purgatif du sang que l'on connaisse. Prix: 25 c. la Boîte contenant 25 pilules enduites de sucre.

Le liquide de Jacob CONTRE LE RHUMATISME. GUÉRIT le Rhumatisme, la Diphtérie, le Mal de Gorge, les Rhumes subits, les Blessures, les Contusions, les Brûlures, les Engorgements, les Douleurs lancinantes dans le Dos, le Côté, les Jambes ou l'estomac, les Crampes et l'engourdissement des Jambes, la Diarrhée chronique, les Engorgements, etc. Seulement 50 c. une grande bouteille.

LE LUSTRE EMPIRE HUNT POUR LES CHEVEUX. EST le meilleur tonique connu pour les cheveux. Il nettoie efficacement la peau du crâne, empêche les cheveux de tomber ou de devenir gris prématurément. Prix: 25c. la bouteille. Pour les articles sus-nommés s'adresser à S. J. Foss & Co., propriétaires, Sherbrooke, Québec, ou à nos Agents, J. E. PERK & R. McLEOD, Québec. Québec, 20 Janvier 1868.—1 an.

BUREAU DE POSTE. QUEBEC, 18 Février, 1868. DEPART DES MALLEES DE QUEBEC. MALLEES. FERMETURE Royaume-Uni par la ligne Bremen, via New-York, tous les lundis, 5.30h P. M. Do par la ligne Inman, do, do, tous les jeudis. 5.30h P. M. Do par la ligne Canadienne via Portland tous les vendredis (1). 5.00h P. M. Do la ligne Cunard, via New-York tous les samedis. 5.30h P. M. Terre-neuve & Bermudes le 20. 5.30h P. M. Chemin de fer du G. T. R., (Ouest), Nouveau Brunswick, via Edmonston & Woodstock, route de terre les mardis, jeudis & samedis. 8.00h A. M. St. Jean Nouveau-Brunswick & Isle du Prince Edouard tous les jours. 5.40h P. M. Halifax tous les jeudis via vapeur du Grand Tronc, tous les jours. 5.40h P. M. Do do les vendredis, via Portland à St. Jean, N. B., par vapeur. 5.40h P. M. St. Henri à Ste. Claire et Frampton Ontario & E.-U., tous les jours (2). 5.40h P. M. Megantic, Leeds, St. Giles & St. Syster, tous les jours. 5.40h P. M. St. Jean Nouveau-Brunswick & Isle du Prince Edouard tous les jours. 5.40h P. M. Halifax tous les jeudis via vapeur du Grand Tronc, tous les jours. 5.40h P. M. Do do les vendredis, via Portland à St. Jean, N. B., par vapeur. 5.40h P. M. St. Henri à Ste. Claire et Frampton Ontario & E.-U., tous les jours (2). 5.40h P. M. Megantic, Leeds, St. Giles & St. Syster, tous les jours. 5.40h P. M. St. Jean Nouveau-Brunswick & Isle du Prince Edouard tous les jours. 5.40h P. M. Halifax tous les jeudis via vapeur du Grand Tronc, tous les jours. 5.40h P. M. Do do les vendredis, via Portland à St. Jean, N. B., par vapeur. 5.40h P. M. St. Henri à Ste. Claire et Frampton Ontario & E.-U., tous les jours (2). 5.40h P. M. Megantic, Leeds, St. Giles & St. Syster, tous les jours. 5.40h P. M. St. Jean Nouveau-Brunswick & Isle du Prince Edouard tous les jours. 5.40h P. M. Halifax tous les jeudis via vapeur du Grand Tronc, tous les jours. 5.40h P. M. Do do les vendredis, via Portland à St. Jean, N. B., par vapeur. 5.40h P. M. St. Henri à Ste. Claire et Frampton Ontario & E.-U., tous les jours (2). 5.40h P. M. Megantic, Leeds, St. Giles & St. Syster, tous les jours. 5.40h P. M. St. Jean Nouveau-Brunswick & Isle du Prince Edouard tous les jours. 5.40h P. M. Halifax tous les jeudis via vapeur du Grand Tronc, tous les jours. 5.40h P. M. Do do les vendredis, via Portland à St. Jean, N. B., par vapeur. 5.40h P. M. St. Henri à Ste. Claire et Frampton Ontario & E.-U., tous les jours (2). 5.40h P. M. Megantic, Leeds, St. Giles & St. Syster, tous les jours. 5.40h P. M. St. Jean Nouveau-Brunswick & Isle du Prince Edouard tous les jours. 5.40h P. M. Halifax tous les jeudis via vapeur du Grand Tronc, tous les jours. 5.40h P. M. Do do les vendredis, via Portland à St. Jean, N. B., par vapeur. 5.40h P. M. St. Henri à Ste. Claire et Frampton Ontario & E.-U., tous les jours (2). 5.40h P. M. Megantic, Leeds, St. Giles & St. Syster, tous les jours. 5.40h P. M. St. Jean Nouveau-Brunswick & Isle du Prince Edouard tous les jours. 5.40h P. M. Halifax tous les jeudis via vapeur du Grand Tronc, tous les jours. 5.40h P. M. Do do les vendredis, via Portland à St. Jean, N. B., par vapeur. 5.40h P. M. St. Henri à Ste. Claire et Frampton Ontario & E.-U., tous les jours (2). 5.40h P. M. Megantic, Leeds, St. Giles & St. Syster, tous les jours. 5.40h P. M. St. Jean Nouveau-Brunswick & Isle du Prince Edouard tous les jours. 5.40h P. M. Halifax tous les jeudis via vapeur du Grand Tronc, tous les jours. 5.40h P. M. Do do les vendredis, via Portland à St. Jean, N. B., par vapeur. 5.40h P. M. St. Henri à Ste. Claire et Frampton Ontario & E.-U., tous les jours (2). 5.40h P. M. Megantic, Leeds, St. Giles & St. Syster, tous les jours. 5.40h P. M. St. Jean Nouveau-Brunswick & Isle du Prince Edouard tous les jours. 5.40h P. M. Halifax tous les jeudis via vapeur du Grand Tronc, tous les jours. 5.40h P. M. Do do les vendredis, via Portland à St. Jean, N. B., par vapeur. 5.40h P. M. St. Henri à Ste. Claire et Frampton Ontario & E.-U., tous les jours (2). 5.40h P. M. Megantic, Leeds, St. Giles & St. Syster, tous les jours. 5.40h P. M. St. Jean Nouveau-Brunswick & Isle du Prince Edouard tous les jours. 5.40h P. M. Halifax tous les jeudis via vapeur du Grand Tronc, tous les jours. 5.40h P. M. Do do les vendredis, via Portland à St. Jean, N. B., par vapeur. 5.40h P. M. St. Henri à Ste. Claire et Frampton Ontario & E.-U., tous les jours (2). 5.40h P. M. Megantic, Leeds, St. Giles & St. Syster, tous les jours. 5.40h P. M. St. Jean Nouveau-Brunswick & Isle du Prince Edouard tous les jours. 5.40h P. M. Halifax tous les jeudis via vapeur du Grand Tronc, tous les jours. 5.40h P. M. Do do les vendredis, via Portland à St. Jean, N. B., par vapeur. 5.40h P. M. St. Henri à Ste. Claire et Frampton Ontario & E.-U., tous les jours (2). 5.40h P. M. Megantic, Leeds, St. Giles & St. Syster, tous les jours. 5.40h P. M. St. Jean Nouveau-Brunswick & Isle du Prince Edouard tous les jours. 5.40h P. M. Halifax tous les jeudis via vapeur du Grand Tronc, tous les jours. 5.40h P. M. Do do les vendredis, via Portland à St. Jean, N. B., par vapeur. 5.40h P. M. St. Henri à Ste. Claire et Frampton Ontario & E.-U., tous les jours (2). 5.40h P. M. Megantic, Leeds, St. Giles & St. Syster, tous les jours. 5.40h P. M. St. Jean Nouveau-Brunswick & Isle du Prince Edouard tous les jours. 5.40h P. M. Halifax tous les jeudis via vapeur du Grand Tronc, tous les jours. 5.40h P. M. Do do les vendredis, via Portland à St. Jean, N. B., par vapeur. 5.40h P. M. St. Henri à Ste. Claire et Frampton Ontario & E.-U., tous les jours (2). 5.40h P. M. Megantic, Leeds, St. Giles & St. Syster, tous les jours. 5.40h P. M. St. Jean Nouveau-Brunswick & Isle du Prince Edouard tous les jours. 5.40h P. M. Halifax tous les jeudis via vapeur du Grand Tronc, tous les jours. 5.40h P. M. Do do les vendredis, via Portland à St. Jean, N. B., par vapeur. 5.40h P. M. St. Henri à Ste. Claire et Frampton Ontario & E.-U., tous les jours (2). 5.40h P. M. Megantic, Leeds, St. Giles & St. Syster, tous les jours. 5.40h P. M. St. Jean Nouveau-Brunswick & Isle du Prince Edouard tous les jours. 5.40h P. M. Halifax tous les jeudis via vapeur du Grand Tronc, tous les jours. 5.40h P. M. Do do les vendredis, via Portland à St. Jean, N. B., par vapeur. 5.40h P. M. St. Henri à Ste. Claire et Frampton Ontario & E.-U., tous les jours (2). 5.40h P. M. Megantic, Leeds, St. Giles & St. Syster, tous les jours. 5.40h P. M. St. Jean Nouveau-Brunswick & Isle du Prince Edouard tous les jours. 5.40h P. M. Halifax tous les jeudis via vapeur du Grand Tronc, tous les jours. 5.40h P. M. Do do les vendredis, via Portland à St. Jean, N. B., par vapeur. 5.40h P. M. St. Henri à Ste. Claire et Frampton Ontario & E.-U., tous les jours (2). 5.40h P. M. Megantic, Leeds, St. Giles & St. Syster, tous les jours. 5.40h P. M. St. Jean Nouveau-Brunswick & Isle du Prince Edouard tous les jours. 5.40h P. M. Halifax tous les jeudis via vapeur du Grand Tronc, tous les jours. 5.40h P. M. Do do les vendredis, via Portland à St. Jean, N. B., par vapeur. 5.40h P. M. St. Henri à Ste. Claire et Frampton Ontario & E.-U., tous les jours (2). 5.40h P. M. Megantic, Leeds, St. Giles & St. Syster, tous les jours. 5.40h P. M. St. Jean Nouveau-Brunswick & Isle du Prince Edouard tous les jours. 5.40h P. M. Halifax tous les jeudis via vapeur du Grand Tronc, tous les jours. 5.40h P. M. Do do les vendredis, via Portland à St. Jean, N. B., par vapeur. 5.40h P. M. St. Henri à Ste. Claire et Frampton Ontario & E.-U., tous les jours (2). 5.40h P. M. Megantic, Leeds, St. Giles & St. Syster, tous les jours. 5.40h P. M. St. Jean Nouveau-Brunswick & Isle du Prince Edouard tous les jours. 5.40h P. M. Halifax tous les jeudis via vapeur du Grand Tronc, tous les jours. 5.40h P. M. Do do les vendredis, via Portland à St. Jean, N. B., par vapeur. 5.40h P. M. St. Henri à Ste. Claire et Frampton Ontario & E.-U., tous les jours (2). 5.40h P. M. Megantic, Leeds, St. Giles & St. Syster, tous les jours. 5.40h P. M. St. Jean Nouveau-Brunswick & Isle du Prince Edouard tous les jours. 5.40h P. M. Halifax tous les jeudis via vapeur du Grand Tronc, tous les jours. 5.40h P. M. Do do les vendredis, via Portland à St. Jean, N. B., par vapeur. 5.40h P. M. St. Henri à Ste. Claire et Frampton Ontario & E.-U., tous les jours (2). 5.40h P. M. Megantic, Leeds, St. Giles & St. Syster, tous les jours. 5.40h P. M. St. Jean Nouveau-Brunswick & Isle du Prince Edouard tous les jours. 5.40h P. M. Halifax tous les jeudis via vapeur du Grand Tronc, tous les jours. 5.40h P. M. Do do les vendredis, via Portland à St. Jean, N. B., par vapeur. 5.40h P. M. St. Henri à Ste. Claire et Frampton Ontario & E.-U., tous les jours (2). 5.40h P. M. Megantic, Leeds, St. Giles & St. Syster, tous les jours. 5.40h P. M. St. Jean Nouveau-Brunswick & Isle du Prince Edouard tous les jours. 5.40h P. M. Halifax tous les jeudis via vapeur du Grand Tronc, tous les jours. 5.40h P. M. Do do les vendredis, via Portland à St. Jean, N. B., par vapeur. 5.40h P. M. St. Henri à Ste. Claire et Frampton Ontario & E.-U., tous les jours (2). 5.40h P. M. Megantic, Leeds, St. Giles & St. Syster, tous les jours. 5.40h P. M. St. Jean Nouveau-Brunswick & Isle du Prince Edouard tous les jours. 5.40h P. M. Halifax tous les jeudis via vapeur du Grand Tronc, tous les jours. 5.40h P. M. Do do les vendredis, via Portland à St. Jean, N. B., par vapeur. 5.40h P. M. St. Henri à Ste. Claire et Frampton Ontario & E.-U., tous les jours (2). 5.40h P. M. Megantic, Leeds, St. Giles & St. Syster, tous les jours. 5.40h P. M. St. Jean Nouveau-Brunswick & Isle du Prince Edouard tous les jours. 5.40h P. M. Halifax tous les jeudis via vapeur du Grand Tronc, tous les jours. 5.40h P. M. Do do les vendredis, via Portland à St. Jean, N. B., par vapeur. 5.40h P. M. St. Henri à Ste. Claire et Frampton Ontario & E.-U., tous les jours (2). 5.40h P. M. Megantic, Leeds, St. Giles & St. Syster, tous les jours. 5.40h P. M. St. Jean Nouveau-Brunswick & Isle du Prince Edouard tous les jours. 5.40h P. M. Halifax tous les jeudis via vapeur du Grand Tronc, tous les jours. 5.40h P. M. Do do les vendredis, via Portland à St. Jean, N. B., par vapeur. 5.40h P. M. St. Henri à Ste. Claire et Frampton Ontario & E.-U., tous les jours (2). 5.40h P. M. Megantic, Leeds, St. Giles & St. Syster, tous les jours. 5.40h P. M. St. Jean Nouveau-Brunswick & Isle du Prince Edouard tous les jours. 5.40h P. M. Halifax tous les jeudis via vapeur du Grand Tronc, tous les jours. 5.40h P. M. Do do les vendredis, via Portland à St. Jean, N. B., par vapeur. 5.40h P. M. St. Henri à Ste. Claire et Frampton Ontario & E.-U., tous les jours (2). 5.40h P. M. Megantic, Leeds, St. Giles & St. Syster, tous les jours. 5.40h P. M. St. Jean Nouveau-Brunswick & Isle du Prince Edouard tous les jours. 5.40h P. M. Halifax tous les jeudis via vapeur du Grand Tronc, tous les jours. 5.40h P. M. Do do les vendredis, via Portland à St. Jean, N. B., par vapeur. 5.40h P. M. St. Henri à Ste. Claire et Frampton Ontario & E.-U., tous les jours (2). 5.40h P. M. Megantic, Leeds, St. Giles & St. Syster, tous les jours. 5.40h P. M. St. Jean Nouveau-Brunswick & Isle du Prince Edouard tous les jours. 5.40h P. M. Halifax tous les jeudis via vapeur du Grand Tronc, tous les jours. 5.40h P. M. Do do les vendredis, via Portland à St. Jean, N. B., par vapeur. 5.40h P. M. St. Henri à Ste. Claire et Frampton Ontario & E.-U., tous les jours (2). 5.40h P. M. Megantic, Leeds, St. Giles & St. Syster, tous les jours. 5.40h P. M. St. Jean Nouveau-Brunswick & Isle du Prince Edouard tous les jours. 5.40h P. M. Halifax tous les jeudis via vapeur du Grand Tronc, tous les jours. 5.40h P. M. Do do les vendredis, via Portland à St. Jean, N. B., par vapeur. 5.40h P. M. St. Henri à Ste. Claire et Frampton Ontario & E.-U., tous les jours (2). 5.40h P. M. Megantic, Leeds, St. Giles & St. Syster, tous les jours. 5.40h P. M. St. Jean Nouveau-Brunswick & Isle du Prince Edouard tous les jours. 5.40h P. M. Halifax tous les jeudis via vapeur du Grand Tronc, tous les jours. 5.40h P. M. Do do les vendredis, via Portland à St. Jean, N. B., par vapeur. 5.40h P. M. St. Henri à Ste. Claire et Frampton Ontario & E.-U., tous les jours (2). 5.40h P. M. Megantic, Leeds, St. Giles & St. Syster, tous les jours. 5.40h P. M. St. Jean Nouveau-Brunswick & Isle du Prince Edouard tous les jours. 5.40h P. M. Halifax tous les jeudis via vapeur du Grand Tronc, tous les jours. 5.40h P. M. Do do les vendredis, via Portland à St. Jean, N. B., par vapeur. 5.40h P. M. St. Henri à Ste. Claire et Frampton Ontario & E.-U., tous les jours (2). 5.40h P. M. Megantic, Leeds, St. Giles & St. Syster, tous les jours. 5.40h P. M. St. Jean Nouveau-Brunswick & Isle du Prince Edouard tous les jours. 5.40h P. M. Halifax tous les jeudis via vapeur du Grand Tronc, tous les jours. 5.40h P. M. Do do les vendredis, via Portland à St. Jean, N. B., par vapeur. 5.40h P. M. St. Henri à Ste. Claire et Frampton Ontario & E.-U., tous les jours (2). 5.40h P. M. Megantic, Leeds, St. Giles & St. Syster, tous les jours. 5.40h P. M. St. Jean Nouveau-Brunswick & Isle du Prince Edouard tous les jours. 5.40h P. M. Halifax tous les jeudis via vapeur du Grand Tronc, tous les jours. 5.40h P. M. Do do les vendredis, via Portland à St. Jean, N. B., par vapeur. 5.40h P. M. St. Henri à Ste. Claire et Frampton Ontario & E.-U., tous les jours (2). 5.40h P. M. Megantic, Leeds, St. Giles & St. Syster, tous les jours. 5.40h P. M. St. Jean Nouveau-Brunswick & Isle du Prince Edouard tous les jours. 5.40h P. M. Halifax tous les jeudis via vapeur du Grand Tronc, tous les jours. 5.40h P. M. Do do les vendredis, via Portland à St. Jean, N. B., par vapeur. 5.40h P. M. St. Henri à Ste. Claire et Frampton Ontario & E.-U., tous les jours (2). 5.40h P. M. Megantic, Leeds, St. Giles & St. Syster, tous les jours. 5.40h P. M. St. Jean Nouveau-Brunswick & Isle du Prince Edouard tous les jours. 5.40h P. M. Halifax tous les jeudis via vapeur du Grand Tronc, tous les jours. 5.40h P. M. Do do les vendredis, via Portland à St. Jean, N. B., par vapeur. 5.40h P. M. St. Henri à Ste. Claire et Frampton Ontario & E.-U., tous les jours (2). 5.40h P. M. Megantic, Leeds, St. Giles & St. Syster, tous les jours. 5.40h P. M. St. Jean Nouveau-Brunswick & Isle du Prince Edouard tous les jours. 5.40h P. M. Halifax tous les jeudis via vapeur du Grand Tronc, tous les jours. 5.40h P. M. Do do les vendredis, via Portland à St. Jean, N. B., par vapeur. 5.40h P. M. St. Henri à Ste. Claire et Frampton Ontario & E.-U., tous les jours (2). 5.40h P

